

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le 13 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD et Mme BREMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN, PATRELLE, VION, Mmes CESBRON M., CESBRON S., LEVRON, PRÉHAUT et JOURDAIN.

Absent excusé : Léopold NALWANGO

Pouvoir : Léopold NALWANGO donne pouvoir à Alain PATRELLE

Secrétaire de séance : Alain PATRELLE

Convocation du 6 mars 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 13 février 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer la délibération relative au vote du taux des 3 taxes car la commune n'a pas reçu l'état 1259. Le conseil approuve ce retrait à l'unanimité

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes et décide de les imputer au compte 6574 du budget primitif 2017 :

ASSOCIATIONS	2017		
	Subvention invest.	Normale en €	TOTAL en €
CHANTELOUP TENNIS CLUB		80	80
COMITE DES FETES		1400	1400
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		180	180
PHOTO-CLUB	150	360	510
BIBLIOTHEQUE		1100	1100
ART FLORAL		180	180
EVEIL SPORTIF		200	200
ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES		80	80
ADMR (L'OREE DES BOIS)		200	200
DON DU SANG		80	80
TOUCHE ET TERRE		80	80
TOTAL	150	3940	4090

II– VOTE DU CONTRAT D'ASSOCIATION ENTRE L'ECOLE ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'association n°122 a été signé entre l'Etat et l'école privée mixte « Saint Jean Bosco » située 1, rue de la Grande Fontaine à Chanteloup les Bois, à compter de l'année scolaire 2006-2007.

Dans un contrat d'association, la participation de la commune est obligatoire et prend le nom de forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité :

- le montant de la participation communale pour 2017 à 51 254 € répartie comme suit :

- o 46 444 € : participation aux charges de fonctionnement de l'école
- o 4 810 € : mise à disposition du personnel communal

- le nombre d'élèves à :

- o 15 élèves en classe pré-élémentaire (maternelle)
- o 35 élèves en classe élémentaire (primaire)

- les modalités de versement sous la forme d'un forfait communal versé par quart tous les trimestres de l'année civile, avec production par l'OGEC du compte de fonctionnement annuel lors du dernier versement.

La dépense sera prélevée à l'article 6558 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2017.

III – VOTE DE LA SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à caractère social pour 2017 à l'OGEC, répartie de la façon suivante :

RESTAURANT SCOLAIRE		2905.00 €
AIDE EXCEPTIONNELLE POUR CLASSE DECOUVERTE	23 élèves x 27 €	621.00 €
VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL	50 élèves x 6 €	300,00 €
TOTAL		3 826.00 €

La subvention concernant le restaurant scolaire sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1).

Les autres subventions seront versées en totalité en avril 2017.

L'ensemble de ces subventions sera prélevé à l'article 6574 du budget primitif 2017.

IV – VOTE D'UNE SUBVENTION 2017 A LA PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention 2017 à la périscolaire d'un montant de 4 260 € pour un an, versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1).

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2017.

V – VOTE D'UNE SUBVENTION 2017 A L'OGEC

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention à l'OGEC de 4 440 € pour 2017, somme qui correspond à un prêt de locaux par l'OGEC pour assurer le fonctionnement de la garderie périscolaire de la commune.

Cette subvention sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1).

Cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2017

VI- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2016 POUR LA COMMUNE DE CHANTELOUP LES BOIS ET AFFECTATION DE CEUX CI

Après présentation par le Maire des résultats à fin 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au budget primitif 2017.

Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre 55 349,90 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et d'affecter le solde des résultats d'exploitation à fin 2016 en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de 60 000,00 € (voir tableau ci-après),

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2015)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2016)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2016)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2016)
INVEST	-5 644,36€		-35 656,58€	7,63 €	-41 293,31 €
FONCT.	113 287,59 €	60 000,00 €	60 182,56€	1 879,7€	115 349,90 €
TOTAL	107 643,23 €	60 000,00 €	24 525,98 €	1 887,38 €	74 056,59 €

Ceci afin de financer des investissements communaux prévus au budget de 2017.

VII- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Après présentation faite par le Maire, du projet de budget primitif 2017 élaboré avec la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la Commune par chapitre et arrêté comme suit :

Commune

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes 417 514,90 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes 143 024,31 €

VIII- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2016 POUR LE LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation par le Maire, des résultats à fin 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au Budget Primitif 2017.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2015)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2016)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2016)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2016)
INVEST	- 237 207,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 237 207,36 €
FONCT.	113 948,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 948,71 €
TOTAL	-123 258,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-123 258,65 €

IX- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation faite par le Maire du projet de budget primitif 2017 pour le lotissement le Hameau de l'Echalier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre, le budget primitif 2017 du Lotissement Le Hameau de l'Echalier arrêté comme suit :

Lotissement Le Hameau de L'Echalier

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes	362 114,49 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes	453 858,19 €

X- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DECOUVERT AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE L'ANJOU

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par le Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou pour l'attribution d'une ligne de trésorerie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander au Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou, l'attribution d'une ouverture de ligne de trésorerie à court terme dans la limite maximale de 220 000 € aux conditions suivantes :

- durée : 12 mois
- taux révisable euribor 3 mois moyenné 1 mois : 1,15% (taux de marge floré l'indice euribor négatif n'impacte pas le taux de marge du Crédit Mutuel)
- nature de taux : Index variable
- périodicité (intérêts) : trimestrielle
- date d'échéance : 31 du trimestre
- échéance : remboursement sur ventes
- frais de dossier : 150 €
- garantie(s) : sans
- Indemnités de remboursement anticipé : actuarielles
- commission de non utilisation : 0,40 % de l'autorisation non utilisée (au jour le

jour)

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

XI- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ST MICHEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être attribuée à la Commune dans le cadre de la réserve parlementaire de la sénatrice, pour des travaux d'aménagement de la rue St Michel.

L'aménagement consiste à relier l'ensemble des pavillons locatifs «Vivre son Age » à la Maison Commune des Loisirs (MCL) et au cœur du bourg (Mairie, Poste...) en réalisant les opérations suivantes :

- Aménagement sécuritaire de la dernière partie de la rue St Michel (tranche 4) pour desservir les 3 pavillons adaptés et faciliter l'accès aux infrastructures existantes
- Aménagement d'espaces paysagers destinés aux loisirs intégrant une aire de jeux pour enfants, une aire de convivialité multi-générationnelle avec bancs qui viendra compléter les équipements existants (Maison des Associations, MCL...)

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'une subvention 2017 la plus conséquente possible, au titre de la réserve parlementaire du Sénat pour financer une partie de ce projet d'aménagement, dont le montant total des travaux est évalué à 87 022,40 € HT.

XII- QUESTIONS DIVERSES

1 – Elections Présidentielles

Le tableau des permanences pour les élections est remis aux conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote ouvert de 8 à 19 heures.

2 – Chloro'Fil

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un élu remplace Léopold NALWANGO à la réunion « Commission Jeunesse » du 23 mars 2017 à 20 h 15 qui ne pourra pas y assister. Manuella CESBRON se propose d'y participer.

3 –Projet de piscine intercommunale

Construction d'un nouveau complexe aquatique sur la commune de Lys-Haut-Layon : approbation du programme de travaux dont le montant global est estimé à 6.9 M€ HT. Démarrage des travaux en 2019 et fin des travaux prévus en 2021

4 –Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2017

Vote des taux intercommunaux de fiscalité locale applicables aux ménages et aux entreprises.

5 –Visite du Député

Monsieur Gilles BOURDOULEIX était présent sur la commune le vendredi 10 mars dernier pour visiter les travaux qui ont fait l'objet d'une subvention au titre de la réserve parlementaire : (chemin du Mesnil, chemin des Fenêtres) et ceux qui sont projetés notamment le quartier où se trouveront les constructions « Vivre son Age ».

6 –Exposition « Sauvages des rues »

La commune a réservé l'exposition sur les herbes sauvages, proposée par le CPIE du 20 mai 2017 au 12 juin 2017, afin qu'elle soit visible pendant la fête du Charbon de Bois.

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

- *Aménagement de l'espace – (Anne PREHAUT)*
 - Révision du SCOT :
 - diagnostic sur le vihierois et le bocage
 - choix du référentiel du développement
 - Délibération pour PLU de Trémentines
- *Culture – (Anne PREHAUT)*
 - Médiathèque : 42 agents 58 % du budget total
- *Forum Prévention Routière – (Alain PATRELLE)*
 - Chemillé le 7 mars 2017 :
 - : proposition aux communes d'obtenir le radar éducatif mais délai important donc réservation à anticiper
 - Permis piéton gratuit à faire passer aux enfants de l'école
 - Prévention pour les seniors : simulateur de conduite

➤ Réunions des commissions communales

1 – Patrimoine – Bâtiments – Urbanisme

- Travaux à prévoir avec des bénévoles : nettoyage du monument St Michel et du cimetière
- Réfection des toilettes publiques avec mise aux normes à envisager
- Chauffage dans le foyer des jeunes à revoir

2 – Transports solidaires

- Une réunion est programmée le mardi 4 avril 2017 dans la MCL : bilan sur le fonctionnement du service où chauffeurs et bénéficiaires sont conviés.

3 – Associations

- Manuella CESBRON fait la compte-rendu de l'Assemblée Générale du Don du Sang du 17 février 2017 où participait Manuella:
 - 445 donateurs sur les 4 communes
 - Bilan positif de 160 €
 - Election de 4 nouveaux membres dont Béatrice PATRELLE
- Rencontre Foyer des Jeunes
Gilles NAUD fait part au conseil de leur souhait d'aménager le local :
 - Système de chauffage à revoir pour l'améliorer
 - La peinture serait refaite par les jeunes, les rideaux seraient installés par le foyer et les jeunes se chargeraient des travaux de peinture.

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 10 avril 2017
- mardi 9 mai 2017
- lundi 12 juin 2017

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU